



PROGRAMME DE FORMATION

La fiscalité des indemnités d'expropriation

(référence F29)

Objectifs

- Connaître les régimes fiscaux des indemnités versées aux expropriés ou aux évincés
- Savoir anticiper les difficultés et les coûts fiscaux
- Connaître les outils de négociation face à un particulier exproprié : fiscalité personnelle et impacts

Public

DAF-RAF, comptable, responsable d'opérations confirmé

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la maîtrise foncière

Méthodes et support

Exposés illustrés par des exemples pratiques - échanges avec les participants. Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Consultante fiscaliste SCET

Organisation :

- Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12
SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*





Contenu

Introduction

- Principe directeur
- Conditions d'indemnisation
- Techniques d'évaluation du préjudice indemnisable

Le régime fiscal en matière de TVA applicable au versement d'une indemnité d'expropriation pour le propriétaire

- Indemnité pour « dépréciation du surplus » d'un immeuble
- Indemnité accessoire d'expropriation
- Indemnités complémentaires pour « emploi », « transfert et remontage des installations transportables », « frais généraux déboursés sans contrepartie », « perte temporaire de bénéfices »...
- Indemnité dite « de dépossession »...

Le régime fiscal en matière d'impôt sur les sociétés applicable au versement d'une indemnité d'expropriation

- Régime des plus-values des particuliers et professionnels
- Les indemnités destinées à compenser un préjudice commercial, indemnité pour troubles d'exploitation définitifs...

Le régime fiscal applicable à l'indemnité d'éviction (pour le locataire) ou de résiliation de bail (pour le propriétaire)

- Droit d'entrée
- Indemnité de résiliation de bail

Droits d'enregistrement applicables